

**Ils ont osé ! Ils ont licencié Gael !  
RIPOSTE GENERALE !**

**Le gouvernement en autorisant le licenciement de Gael autorise le licenciement d'un syndicaliste pour syndicalisme c'est-à-dire le licenciement de tous les syndicalistes qui luttent aux côtés de leurs camarades de travail**

**RV LUNDI 26 MARS \_19 H M° VARENNE**

Résumé : depuis 2010 La Poste tente de virer Gaël, mais de tribunaux en appels ou en ministères, TOUT LE MONDE AVAIT REFUSÉ ce licenciement, considérant que Gaël ne faisait que son boulot de syndicaliste. LE GOUVERNEMENT DE MACRON EST DONC LE SEUL DEPUIS 8 ANS A DEMANDÉ SON LICENCIEMENT. VOILÀ OÙ ON EN EST APRÈS TOUTES CES LOIS CONTRE LE CODE DU TRAVAIL. C'EST DONC UNE DÉCISION ÉMINEMMENT POLITIQUE. NE LAISSONS PAS FAIRE !

Que l'on soit Cégétiste, Sudiste, de la CNT, non syndiqué, d'une association ou d'une autre ou simple citoyen, Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement éliminer nos militants : TOUS ENSEMBLE

**Vidéos :**

**appel de Gael :**

<https://www.facebook.com/sudposte.hautsdeseine/videos/1778545179120538/>

« IMPORTANT : PENICAUD AUTORISE LE LICENCIEMENT DE GAËL QUIRANTE »

La ministre du travail autorise donc le licenciement de Gaël Quirante, secrétaire départemental de SUD POSTE 92.

Appel à la grève dès lundi 26 mars sur tous les centres des Hauts-de-Seine. Tout le monde est couvert par un préavis de grève.

On se retrouve lundi soir, 26 mars, devant le ministère du travail à 19h (métro Varenne).



**Gaël ne doit pas être licencié...**



**riposte immédiate !**

Le licenciement de Gaël avait été refusé successivement par l'Inspection du Travail en 2010 par le Ministre du travail en 2011 et par le tribunal administratif... et même après que la Cour d'Appel ait remis en cause ces trois refus, l'Inspection du Travail a de nouveau refusé son licenciement, en établissant qu'il était visé à cause de son mandat syndical ! Ce qui a été confirmé par la Contre-enquête faite en préparation du nouveau passage de Gaël devant la Ministre du Travail actuelle : il est donc officiellement établi et par l'Inspection et par le rapport auprès de la Ministre que Gaël est bien visé par une discrimination syndicale depuis des années !

Pourtant, Pénicaut a tout de même autorisé le licenciement de Gaël et cela malgré ce qu'ont clairement établi l'Inspection du Travail et la contre-enquête.

Ce n'est pas à la ministre de choisir qui doit représenter les travailleuses et travailleurs. C'est bien nous salarié(e)s qui devons avoir le pouvoir de décider qui peut nous défendre et nous représenter !

**Gaël ne doit pas être licencié. Nous pouvons encore empêcher son licenciement : toutes et tous en grève pour que La Poste ne prononce pas à son licenciement !**

**LUNDI 26 MARS : GRÈVE SUR TOUS LES CENTRES DU DÉPARTEMENT !**

◆ **Rendez-vous à 10h devant la DSCC du 92 (3 bd du Levant à Nanterre). Nous y tiendrons une AG**

(un préavis tous services couvre tous les agents).

◆ **Rendez-vous à 19h00 devant le Ministère du travail à Paris, métro L. 13 Varenne.**



**appel du FS 92 :** <https://www.facebook.com/1859461984373682/videos/1999030783750134/>

Non au licenciement de Gaël Regroupons-nous contre la répression à La Poste et ailleurs !

<https://www.change.org/p/la-p%C3%A9tition-%C3%A9value/u/22550421>

## 2 La solidarité s'organise

- *La solidarité avec Gaël Quirante Sud Poste 92 s'organise : Militants de CGT Paprec, CGT Monoprix Gambetta, CGT Air France.... <https://www.facebook.com/b0nba/videos/10214268781887160/>*
- *Les appels se multiplient de Solidaires, Sud, mais aussi de nombreux syndicats CGT que nous essaierons de communiquer*
- *Motion de soutien à Gaël Quirante votée à l'unanimité de la **Coordination Nationale Étudiante du 24 mars de Toulouse (35 universités y étaient représentées)** :*

*Dans un contexte où les mobilisations se développent dans plusieurs secteurs, le gouvernement fait donc le choix de frapper le plus fort possible... non seulement contre le mouvement étudiant, comme à Strasbourg, Grenoble et Bordeaux, mais aussi contre des syndicalistes combattifs. C'est le cas de Gaël Quirante, syndicaliste à Sud Poste 92. La ministre du Travail, Muriel Pénicaud vient de décider d'autoriser le licenciement de Gaël, alors que celui-ci a été refusé à plusieurs reprises par l'inspection du travail. Par conséquent, c'est bien une décision politique prise par le gouvernement et contraire au droit du travail.*

*La direction de la Poste, avec le soutien du Ministère, s'en prend à un militant qui cherche justement à regrouper les luttes qui se développent à la Poste comme ailleurs. Gaël et Sud Poste 92 connaissent une accumulation importante de sanctions disciplinaires, mises à pied, etc...*

*C'est pourquoi nous refusons le licenciement de Gaël Quirante. La répression ne passera pas dans les universités, à la Poste ou ailleurs.*

*Nous appelons à signer la pétition et à participer aux rassemblements qui auront lieu dans quelques villes.*

-